

Transport de carburant

Partout où du carburant est transporté, même sur des distances relativement courtes, les organisations humanitaires doivent s'efforcer de le transporter de la manière la plus sûre possible.

Transport routier de carburant

Le transport routier est de loin la méthode la plus courante de transport de carburant que les organismes humanitaires gèrent directement, et toutes les précautions doivent être prises pour assurer une gestion sûre. En règle générale, dans la mesure du possible, le transport et la livraison de carburant doivent être sous-traités à une société extérieure qualifiée. Le transport autogéré de carburant ne devrait dans l'idéal intervenir que lorsqu'aucune autre option n'est disponible, ou lorsque seules des quantités limitées de carburant doivent être transportées.

Les carburants liquides peuvent facilement bouger à l'intérieur de leur récipient et déplacer dangereusement le poids pendant le transit. Dans tous les scénarios, les articles de carburant transportés par véhicule doivent être correctement calés et sécurisés.

Fûts

Le transport de carburant en fûts est parfait pour des quantités relativement faibles de carburant, ou lorsque des équipements de stockage spéciaux ne sont pas disponibles.

Les fûts contenant du carburant doivent toujours être correctement calés et attachés. Consultez la [section relative au transport routier](#) du présent guide pour obtenir de plus amples renseignements sur l'utilisation appropriée des attaches et sur les charges maximales d'utilisation.

Les fûts pleins doivent dans l'idéal être transportés debout, sur leur bord plat, pour éviter qu'ils ne roulent pendant le transit. Évitez le double empilage de fûts pleins, à moins qu'il n'y ait des rambardes spéciales ou des mécanismes de sécurisation en place.

Les points de chargement et de déchargement doivent être préparés à recevoir les fûts. Cela comprend les équipements de manutention et les rampes. Si le lieu de livraison n'a aucune capacité de déchargement, le véhicule peut être amené à se déplacer avec des matériaux portables permettant de fabriquer une rampe. Les matériaux portables peuvent inclure des planches de bois, mais tout ce qui est utilisé doit être capable de supporter le poids d'un fût plein roulant sur/ depuis le plancher d'un véhicule.

Réservoirs souples

Dans certaines circonstances, le carburant peut être transporté dans des réservoirs souples remplis. Les réservoirs souples peuvent être de nombreuses tailles différentes et peuvent sans peine occuper tout le plancher d'un camion.

Tout véhicule transportant du carburant à l'aide d'un réservoir souple doit être capable de supporter le poids total de la charge. Les grands réservoirs souples peuvent facilement devenir très lourds, et les transporteurs peuvent ne pas anticiper totalement les exigences de poids.

Les réservoirs souples de carburant transportés dans un véhicule doivent être correctement calés et sécurisés, comme toute autre charge. Les attaches doivent pouvoir supporter le poids total du carburant, et le réservoir souple lui-même doit être d'une qualité appropriée pour être

utilisé comme récipient mobile de transport. Consultez le fabricant avant d'utiliser un réservoir souple à des fins de transport.

Camions-citernes

Les camions-citernes sont des véhicules spécialement conçus pour le transport de liquides, notamment de carburant. Les camions-citernes pour le carburant ne sont généralement détenus et exploités que par des sociétés privées. Si un organisme humanitaire prévoit de détenir et d'exploiter son propre véhicule-citerne de carburant, il doit s'assurer que le véhicule répond aux normes pour contenir/transporter du carburant, qu'il est immatriculé et légalement capable de fonctionner dans le contexte local, et que les conducteurs sont entièrement certifiés et formés pour utiliser un véhicule spécial. Avant d'acheter un camion-citerne pour le carburant, les organismes doivent consulter un vendeur professionnel ainsi que les autorités locales qui gèrent la sécurité routière.

Sécurité du transport routier

Les organismes humanitaires peuvent détenir ou exploiter leurs propres véhicules, ou assumer l'entière responsabilité du chargement, de la sécurisation et même de la conduite des véhicules transportant du carburant. Même si les règlements n'en disposent pas spécifiquement, il existe plusieurs étapes que les organismes doivent suivre :

- N'expédiez jamais du carburant avec des produits chimiques, des articles combustibles ou d'autres substances dangereuses ou réactives. Dans la mesure du possible, évitez de mélanger le carburant avec quoi que ce soit d'autre pendant le transport.
- Comprenez le contexte local - déplacez le véhicule au moment le plus sûr de la journée et sur l'itinéraire le plus sûr.
- Dans la mesure du possible, évitez de faire traverser des villes et des agglomérations habitées par des véhicules contenant du carburant.
- Formez le personnel et les chauffeurs aux méthodes de transport et de manutention appropriées.
- Placez les panneaux suivants dans les langues locales :
 - Avertissements que le véhicule contient du carburant combustible.
 - Panneaux interdisant de fumer autour du véhicule.

Veuillez consulter la [section relative aux marchandises dangereuses](#) du présent guide pour obtenir plus d'informations sur le transport des matières dangereuses.

Réglementations

Les réglementations nationales et locales relatives au transport de carburant varient d'un contexte à l'autre. Celles-ci peuvent inclure :

- Des certifications ou permis spéciaux pour les conducteurs.
- Des limitations du volume global de carburant pouvant être transporté dans différents types de véhicules.
- Des limitations relatives aux routes, aux itinéraires et aux heures de fonctionnement.
- L'obligation d'informer les autorités à l'avance du déplacement des véhicules.
- La nécessité d'une signalisation et d'un placardage spéciaux pour marquer les véhicules.

Les organismes humanitaires doivent s'entretenir avec la police et les autorités locales pour comprendre totalement les exigences.

Exemples de marquages à l'arrière d'un camion-citerne :

Transport aérien de carburant

Le transport de carburant par aéronef est extrêmement réglementé. Les normes internationales de sécurité aérienne limitent strictement les types, les quantités, le conditionnement et le marquage du carburant pour les différents types d'aéronefs. Certains aéronefs, comme les aéronefs pour passagers, peuvent spécifiquement interdire tout transport de cargaison de carburant.

Avant d'envoyer tout carburant (liquide ou gaz comprimé) par fret aérien, les organismes humanitaires doivent consulter la compagnie aérienne et/ou le transitaire organisant l'expédition.

- Tous les articles de carburant doivent être clairement marqués, porter le [numéro d'identification de l'ONU et l'étiquette appropriée](#).
- Les colis contenant du carburant doivent respecter les exigences appropriées en matière de taille de colis/suremballage.
- Les articles de carburant destinés à être expédiés doivent être séparés du reste de la cargaison ou placés à l'extérieur/au sommet d'une palette pour être facilement repérés par les chargeurs.
- Il convient de fournir une [déclaration de marchandises dangereuses de l'expéditeur et des fiches de données de sécurité pour matière dangereuse](#) appropriées.

Les organismes humanitaires ne doivent en aucun cas tenter d'expédier du carburant sans en avertir au préalable la compagnie aérienne/le transitaire. Des blessures graves voire mortelles peuvent être causées par des carburants non marqués ou non identifiés dans la cargaison aérienne, et les personnes et les organismes peuvent être soumis à des amendes ou à des peines de prison pour ne pas avoir révélé la présence de carburant.

Autres modes de transport

Les exigences relatives au transport de carburant par d'autres moyens varient selon le contexte.

- Le transport maritime de carburant est possible, mais il est peu probable que le carburant soit transporté en petites quantités. Pour l'acheminement du carburant par transport commercial, les organismes doivent consulter les transitaires et suivre toutes les [directives en matière de documentation](#).
- Le transport de carburant par barge fluviale est courant et largement considéré comme sûr. Les organismes doivent consulter le prestataire de transport pour connaître les procédures appropriées de conditionnement et de chargement.
- L'utilisation de bateaux plus petits ou de bêtes de somme pour transporter le carburant est également acceptable, mais toutes les précautions relatives à la sécurisation, au poids et à la manutention générale doivent être respectées à tout moment.